

TITRE

N° AS10

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2022

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN
FORMATION - (N° 323)

AMENDEMENT

N ° AS10

présenté par

M. Muller, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Marchio et Mme Mélin

TITRE

Retiré avant publication.